



Reprise congé parental perte de poste

Par **pilar2302**, le **02/01/2015** à **11:56**

Bonjour, rn
je suis titulaire de la fp depuis 2013. J'avais un poste fixe avec un roulement fixe avec un nombre fixe de 2 dimanche par mois à travailler comme les autres collègues. rn
J'ai eu un enfant début d'année 2014 et j'ai pris un congé parental de 6 mois. rn
A mon retour au travail j'apprends que je n'ai plus de poste fixe et qu'en plus de cela je ne travaille plus aucun dimanche. rn
Est-il normal de me traiter différemment des autres? Et est-il normal de me retirer mon poste fixe alors que je suis titulaire et de le donner à une ancienne contractuelle qui est maintenant en cdi? rn
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **04/01/2015** à **14:30**

Bonjour rn
si votre poste existe toujours votre responsable est en tort. Il devait vous réintégrer à votre poste. rn
A l'expiration de chacun des congés mentionnés au présent 5°, le fonctionnaire est réaffecté de plein droit dans son ancien emploi. rn
Vous pouvez exiger de réintégrer votre poste. Si votre responsable ne veut pas s'y conformer vous pouvez saisir l'autorité supérieure. Vous pouvez aussi vous faire assister par une organisation syndicale. rn
Restant à votre disposition.

Par **moisse**, le **04/01/2015** à **17:28**

Bonsoir, rn
Êtes-vous sûr que votre supérieur n'essaie pas de vous favoriser en vous dispensant du travail le dimanche par exemple ? rn
Pouvez-vous préciser par ailleurs "titulaire de la fonction publique" ? c'est à dire auprès de quelle fonction publique vous êtes

fonctionnaire ?

Par **pilar2302**, le **06/01/2015 à 10:56**

Bonjour et merci de vos reponse.
Je fais partis de la fonction publique hospitalière. Je sais que ça peut paraître bizarre pour certain mais oui je dis bien qu il me defavorise par rapport aux autres car travailler les dimanche nous permet d'augmenter notre salaire. Dans notre établissement c'est 2 week end travail/2 week end repos par mois. J'ai toujours travaillé comme ca et mes collegues aussi, mais depuis ma reprise je suis la seule à ne plus en avoir et de plus je ne dispose plus d'un poste fixe. Chaque jour je travaille sur un secteur différents ce qui est très dur car j'ai le sentiment qu'il me fait payer le fait d'avoir pris un congé parental de 6mois.

Par **pilar2302**, le **06/01/2015 à 17:44**

Oui Moisse je suis fonctionnaire

Par **moisse**, le **07/01/2015 à 09:36**

Voici ce que dit le texte:
Six semaines au moins avant sa réintégration, le fonctionnaire bénéficie d'un entretien avec, selon son souhait de réintégration, le responsable des ressources humaines de son administration d'origine ou de détachement pour en examiner les modalités. Il est réaffecté dans son ancien emploi. Dans le cas où il ne peut réintégrer cet emploi, il est affecté dans un emploi de niveau équivalent.
Il semble bien que la règle, emploi d'origine ou de niveau équivalent soit respectée.

Par **pilar2302**, le **07/01/2015 à 17:03**

Je comprends bien le texte mais dans la pratique ce n'est pas vraiment ca. je ne suis pas traité comme les autres titulaires. Je fais moins d'heures et je change sans cesse de poste et je ne travaille plus aucun dimanche ou jours fériés comme les autres mon planing change sans cesse. Je suis traité comme il traite les vacataire/contractuelle, alors que j'ai été affecté à cette établissements suite à la reussite d un concours et que je suis titulaire depuis 2012.
Est ce normal qu'à mon ancien poste il y a une contractuelle alors que dans la logique les poste permanent sont destinés au titulaire en priorité non?

Par **moisse**, le **07/01/2015 à 17:59**

Ce n'est pas une question de logique, à laquelle on peut toujours opposer une autre logique

selon le point de vue auquel on se place.
Un poste de titulaire ne peut être confié à un contractuel que dans la mesure où aucun fonctionnaire n'est disponible/apte à l'occuper.
Vous devez donc adresser un courrier à la direction de l'établissement hospitalier en exigeant la reprise de vos anciennes fonctions à l'identique.

Par **pilar2302**, le **07/01/2015** à **18:53**

Désolé si j'ai paru agressive dans mon message après avoir relu j'avais cru donné cette impression. Merci dans tout les cas de vos reponses et surtout de votre temps que vous donnez pour nous éclairer. J'ai envoyé un courrier à mon directeur, et j'ai un rdv avec mon syndicat la semaine prochaine pour en savoir plus.

En attendant de vous en dire plus sur l'avancé de mes problèmes.
Merci encore.

Par **citoyenalpha**, le **07/01/2015** à **20:46**

Restant à votre disposition